

Baisse des effectifs et amélioration des résultats aux examens

Avec plus de 1 600 établissements d'enseignement accueillant 276 000 élèves, apprentis et étudiants, formés par 20 000 enseignants rémunérés par l'État, l'académie de Reims délivre 33 500 diplômes et consacre 1,25 milliard d'euros à l'éducation et à la formation en 2011. À la rentrée 2011, toutes formations comprises, l'académie de Reims forme 132 193 élèves dans les écoles du premier degré public et privé, 113 918 élèves dans le second degré public et privé (collèges et lycées) dont 5 808 dans des filières post baccalauréat (classes préparatoires aux grandes écoles, sections de techniciens supérieurs) et 23 784 étudiants dans les deux universités régionales. L'académie forme ainsi un peu plus d'un habitant sur cinq (20,2 %) et a la charge éducative de 2,1 % des écoliers, collégiens et lycéens de métropole, soit autant que le poids démographique de la Champagne-Ardenne en France métropolitaine. L'année 2011 est marquée par l'augmentation très significative (plus de 38 %) du nombre des bacheliers de la voie professionnelle, résultant de la réforme pédagogique de cette voie de formation et d'une progression des résultats aux examens qui se rapprochent de manière régulière des taux de réussite constatés au niveau national.

L'insertion professionnelle des sortants des lycées progresse plus modérément avec +1,8 point entre 2010 et 2011. En 2011, 43,9 % des jeunes, qui ont quitté le lycée sans poursuivre d'études, trouvent un emploi dans les 7 mois après leur sortie de l'établissement, soit une part légèrement en retrait du niveau national. Enfin, le niveau de qualification des apprentis s'améliore, comme pour les élèves de la voie scolaire, grâce au développement des baccalauréats professionnels.

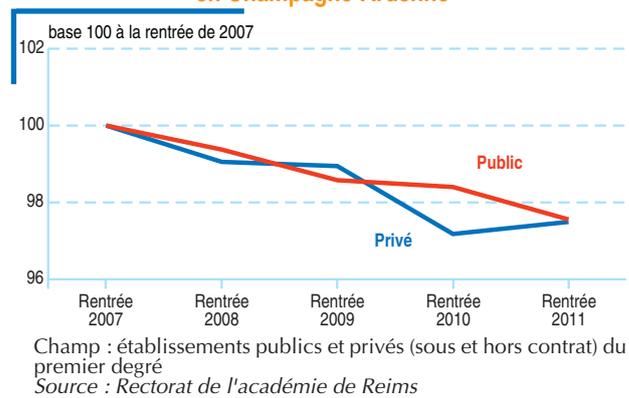
Dans le 1^{er} degré, baisse des effectifs dans le public et stabilisation dans le privé

À la rentrée 2011, les écoles publiques et privées du 1^{er} degré de Champagne-Ardenne accueillent 132 193 élèves, dont 50 612 dans l'enseignement préélémentaire, 80 555 dans l'enseignement élémentaire et 1 026 dans des structures adaptées à la scolarisation des enfants handicapés. Conséquence des mouvements migratoires défavorables enregistrés par la région et de la réduction volontariste des retards scolaires, le nombre d'élèves du premier degré continue de baisser en Champagne-Ardenne. Avec 1 003 élèves de moins qu'à la rentrée précédente, les effectifs diminuent de 0,8 % dans la région alors qu'ils stagnent au niveau national. Les effectifs de l'enseignement préélémentaire reculent moins rapidement (-0,5 % en un an) que ceux de l'enseignement élémentaire (-1,0 %) plus touché par les effets « générations ».

Au niveau départemental, l'Aube constitue le seul département où les effectifs se stabilisent. À l'inverse, les effectifs reculent dans la Marne, la Haute-Marne et les Ardennes avec respectivement 268 (-0,5 %), 341 (-2 %) et 381 élèves (-1,3 %) de moins en une année. Alors qu'en 2011, le secteur public scolarise 120 553 élèves, soit

1 041 élèves de moins qu'un an plus tôt (-0,9 %), le secteur privé en gagne 38. Avec 11 640 élèves (dont 11 521 élèves pour le privé sous contrat), le privé stabilise sa position, son poids s'établissant en 2011 à 8,8 %.

Évolution des effectifs du premier degré en Champagne-Ardenne



Dans le 2nd degré, hausse des effectifs dans les collèges et le post baccalauréat

En septembre 2011, les 162 collèges, 94 lycées et 2 établissements régionaux d'enseignement adaptés des secteurs public et privé de Champagne-Ardenne scolarisent 113 918 élèves du 2nd degré y compris les inscrits dans les filières post baccalauréat (CPGE, BTS, etc.) et les 363 élèves du privé hors contrat.

La majeure partie des élèves du 2nd degré sont scolarisés dans des établissements publics ; la part de ces derniers est en 2011 de 82,8 %. Pendant que les effectifs du secteur public diminuent de 1 %, soit 938 élèves de moins, dans le privé sous contrat, ils progressent de 249 élèves supplémentaires. Comme depuis 2005, la part des établissements privés sous contrat continue de croître ; elle s'élève à 17,2 % en 2011, soit 1 point de plus qu'à la rentrée de 2005.

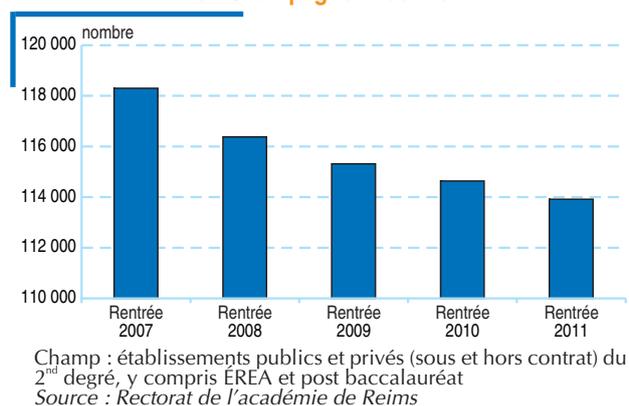
À l'inverse de la tendance nationale où le nombre de collégiens et de lycéens progresse de 0,7 %, l'académie compte globalement 689 élèves de moins qu'en septembre 2010, soit une baisse de 0,6 % comparable à celle enregistrée l'année précédente. Alors que les effectifs progressent encore dans les collèges de la région (+329 élèves soit +0,5 %) et se stabilisent dans les filières post baccalauréat (+33), ils diminuent dans les lycées. En effet, les lycées d'enseignement général et technologique comptent 108 élèves de moins (soit -0,4 %) à la rentrée de 2011 et les lycées professionnels 934 élèves de moins en un an (soit -5,5 %).

Comme dans le 1^{er} degré, les situations varient d'un département à l'autre. Ainsi, les effectifs du 2nd degré, y compris le post bac, reculent de 1,2 % en Haute-Marne, de 0,8 % dans les Ardennes, de 0,6 % dans l'Aube et de 0,3 % dans la Marne. Le département

ENSEIGNEMENT

de la Marne concentre logiquement la majeure partie des élèves du 2nd degré de la région : avec 43,5 %, elle est très proche de la proportion de jeunes de 10 à 19 ans estimée à 43,1 % dans la région en 2010. À l'inverse, le département de l'Aube concentre 22,8 % des jeunes de 10 à 19 ans de la région et les établissements aubois du 2nd degré accueillent 21,9 % des collégiens et lycéens de la région.

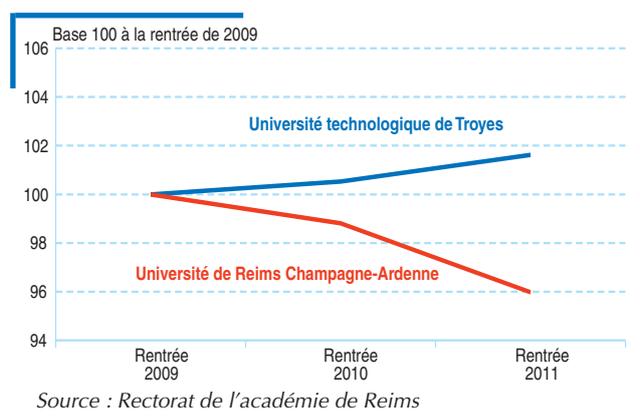
Évolution des effectifs du second degré en Champagne-Ardenne



Effectifs universitaires en hausse à l'UTT, en baisse à l'URCA

En 2011, les universités de Reims Champagne-Ardenne et technologique de Troyes totalisent 23 784 étudiants. L'université de Reims Champagne-Ardenne en compte 21 271, soit 627 de moins en un an (-2,9 % par rapport à 2010). L'université technologique de Troyes voit ses effectifs augmenter régulièrement : de 2 473 étudiants en 2009, ils passent à 2 486 en 2010 et s'établissent à 2 513 en 2011, soit 1,1 % de plus en une année. Depuis la réforme de la formation des professeurs des écoles, la décroissance des effectifs universitaires s'explique quasi intégralement par le recul des inscrits en IUFM, dont le nombre recule à lui seul de 522 étudiants. Hors IUFM et centres internationaux d'études françaises, l'évolution du nombre d'étudiants de l'université régionale est beaucoup plus mesurée : -0,5 % en un an soit une centaine d'étudiants en moins.

Évolution des effectifs universitaires en Champagne-Ardenne



Avec 21 étudiants de moins en 2011 qu'un an plus tôt, les effectifs des quatre IUT rattachés à l'université de Reims se stabilisent : 3 984 étudiants sont inscrits en 2011 dans les IUT de Châlons-en-Champagne, Charleville, Reims et Troyes.

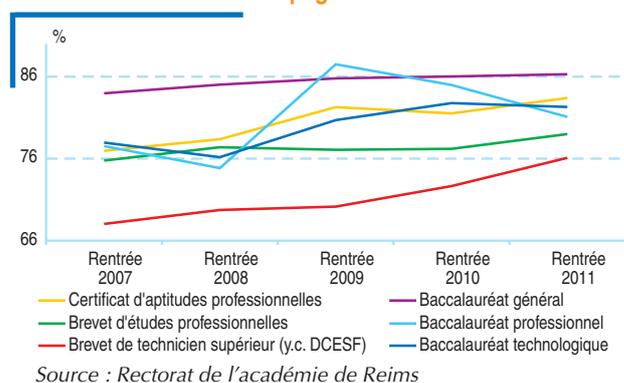
Des résultats aux examens qui dépassent ou frôlent la barre des 80 %

Toutes séries confondues, le taux de réussite au diplôme national du brevet (DNB) s'établit à la session de 2011 à 81,5 %, soit 0,6 point de moins qu'en 2010. Pour la troisième année consécutive, la barre des 80 % de réussite est franchie, l'académie s'approchant des résultats nationaux (83,4 %). En particulier, en 2011, le taux de réussite au DNB avec mention "Très bien" s'élève à 9 % dans les établissements publics de l'académie soit un niveau comparable au niveau national (9,1 %).

Le taux de réussite au BEP progresse entre les sessions de 2010 et 2011 passant de 77,2 % à 79,0 %, l'académie gagnant ainsi 1,8 point de réussite. De même, le taux de réussite au CAP s'élève de 1,9 point en un an, passant de 81,5 % en 2010 à 83,4 % en 2011.

En 2011, le taux réussite au baccalauréat, tous types et toutes séries confondues, s'établit à 83,8 %, soit 1,1 point de moins qu'en 2010. En France métropolitaine, il se situe à 85,9 % en hausse de 0,1 point par rapport à la session précédente. Dans la région, tous les résultats aux examens se rapprochent des moyennes nationales ; le nombre de bacheliers de l'enseignement professionnel augmente même de 38 % en 2011 par rapport à la session précédente. Le taux de réussite au baccalauréat général progresse en 2011 : avec +0,3 point, il s'établit désormais à 86,3 % en s'approchant de la moyenne métropolitaine (88,5 %). Pour les baccalauréats technologiques, il se stabilise et se situe à 82,3 %, soit très près de la moyenne de France métropolitaine (82,8 %). Compte tenu des derniers résultats aux sessions du baccalauréat, ce sont désormais 68,6 % d'une génération de résidents champardennais qui possèdent le diplôme, soit une progression de 6 points en une année, voisine de l'augmentation métropolitaine de 6,5 points. Alors que le nombre d'inscrits aux épreuves du BTS décroît depuis 2009, le taux de réussite à l'examen progresse régulièrement. De 70,1 % en 2009, il atteint désormais 76,1 % avec un bond de 3,4 points entre les deux dernières sessions, largement supérieur au taux de réussite national qui progresse moins vite (+1,8 point) pour se situer à 72,1 % à la session de 2011.

Évolution des taux de réussite aux examens en Champagne-Ardenne



>> Des politiques académiques volontaristes de lutte contre le décrochage scolaire

La circulaire interministérielle du 9 février 2011 précise aux différents services de l'État les modalités de mise en œuvre de la lutte contre le décrochage scolaire. Les ministères de l'éducation nationale et de l'agriculture, les missions locales et pôle emploi, ainsi que les acteurs des chambres consulaires, sont ainsi invités à proposer des solutions éducatives à tout jeune de 16 ans ou plus qui quitterait le système éducatif ou ne trouverait pas de solution adaptée à ses souhaits d'orientation en fin d'année scolaire.

En Champagne-Ardenne en 2011, sont mises en place 11 plateformes de lutte contre le décrochage dont l'animation est confiée aux directeurs des centres d'informations et d'orientation, sous le pilotage des directeurs des services départementaux de l'éducation nationale et l'autorité du Préfet. En mars 2011, ces centres ont ainsi la charge de près de 4 900 jeunes champardennais, soit 4,5 % des jeunes ayant atteint 16 ans sans obtenir leur diplôme et non scolarisés ou inscrits en apprentissage l'année suivante. La situation de l'académie champardennaise est plutôt favorable puisqu'elle se situe non seulement parmi les académies aux plus faibles taux de décrochage mais aussi sous le taux national estimé à 5,0 %.

La bonne performance de l'académie de Reims tient à sa politique volontariste dans ce domaine (mise en place de dispositifs de veille, transfert des actions de la Mission générale d'insertion (MGI) des collèges vers les lycées professionnels, accueil préventif à temps partiel d'élèves en risque de décrochage, mise en place de plateformes d'accès à la qualification). L'académie a ainsi expérimenté un dispositif original de « sessions d'accueil scolaire et de bilan » (SAS-Bilan). Ainsi, en 2010, dès la rentrée, 205 jeunes ont été accueillis dans les lycées mettant en place les SAS-Bilan : 88 % ont repris une formation initiale. En septembre 2011, 515 élèves (dont 208 filles) ont été pris en charge dans ce dispositif généralisé à l'ensemble de l'académie : 83,5 % ont repris une formation initiale.



Légère progression de l'insertion professionnelle des sortants des lycées

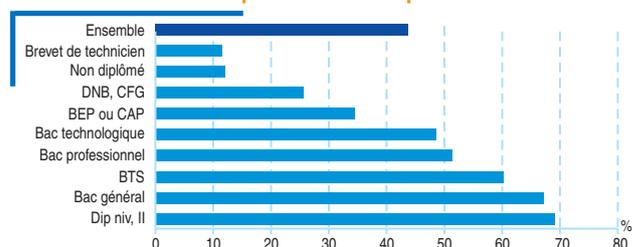
Réalisée le 1^{er} février 2011, l'enquête « Insertion dans la vie active » (IVA) montre que 43,9 % des jeunes, qui ont quitté le lycée sans poursuivre d'études, ont trouvé un emploi dans les 7 mois après leur sortie de l'établissement. Bien qu'encore inférieur à la moyenne nationale (48,3 %) ou au seuil de 50 %, il progresse néanmoins de 1,8 point au cours de la dernière année.

En 2011, le taux d'emploi des garçons (46,2 %) est supérieur de près de 3 points à celui des filles (43,8 %). L'insertion professionnelle semble favorisée par un plus haut niveau de diplôme : 67,3 % des diplômés du baccalauréat général décrochent un emploi contre seulement 12,1 % des non diplômés.

Par ailleurs, une formation dans les services (telle que dans la comptabilité, la gestion, la bureautique, le secrétariat ou encore l'hôtellerie ou le tourisme) semble plus favorable qu'une formation dans le domaine de la production (par exemple : travail du bois, ameublement, moteurs et mécanique automobile, structures métalliques, électricité-électronique). En effet, le taux de chômage à l'issue d'une formation des services atteint 43,7 %, soit 2,1 points de moins qu'en sortie d'une formation du domaine de la production. ■

Victor Nzobounsana
Rectorat de l'académie de Reims

Proportion des sortants de lycée ayant trouvé un emploi 7 mois après leur sortie par filière



Source : Rectorat de l'académie de Reims, enquête IVA 2011 - Insertion vie active

>> Amélioration du niveau de qualification des apprentis

Avec 7 732 apprentis hors agriculture, les effectifs des centres de formation des apprentis diminuent globalement de 0,6 % entre les rentrées de 2009 et 2010. Les évolutions d'effectifs sont très différentes selon le niveau de diplôme préparé. Dans la région, la mise en place en 2009 de la réforme de la voie professionnelle pour l'apprentissage s'est traduite par l'évolution d'un grand nombre de brevets d'étude professionnels vers des baccalauréats professionnels en 3 ans, entraînant de fait des modifications dans la répartition entre niveaux de formation.

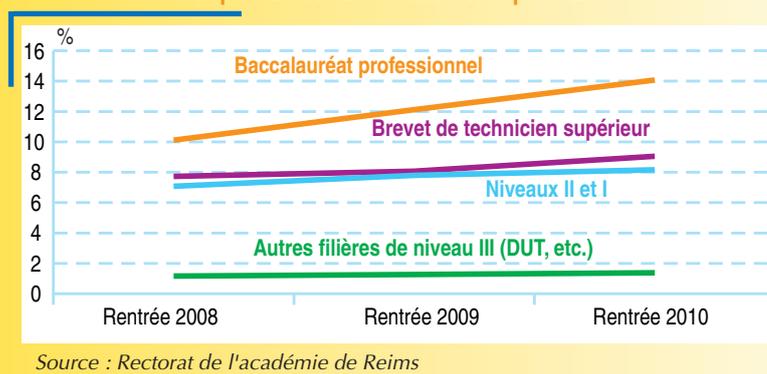
À la rentrée de 2010, le nombre d'apprentis dans les formations de niveau V (CAP, BEP, etc.) était de 4 233 ; la majeure partie (97,2 %) d'entre eux préparent un CAP, 0,1 % le BEP et 2,7 % d'autres certifications. Les formations du niveau V accueillent plus de la moitié des apprentis. Bien que leur part dans ce niveau de formation diminue régulièrement (-3 points au cours de la dernière période), elle se situe encore à 54,7 % en 2010. La quasi disparition des BEP de niveau V explique à elle seule le recul de 5,8 % des inscrits par rapport à 2009.

Symétriquement, le développement des bacs professionnels explique la progression de 5,4 % en un an, du nombre d'apprentis des formations de niveau IV. Au nombre de 2 061, ceux-ci représentent 26,7 % du total des apprentis en 2010, soit 2,6 points de plus qu'en 2009. Parmi eux, 1 088 préparent le baccalauréat professionnel et 973 préparent un brevet professionnel et/ou un brevet technique des métiers.

Les formations du niveau III sont suivies par 807 jeunes, soit 11,0 % de plus qu'un an plus tôt. Ces jeunes représentent 10,4 % des apprentis en 2010 (+1,1 point par rapport à 2009). La formation la plus fréquente du niveau III demeure le BTS : elle concerne 700 apprentis. Avec 25 élèves de plus que l'année précédente, les formations des niveaux II et I réunissent 631 apprentis, soit 8,2 % du total, proportion voisine de celle de l'année précédente.

Selon les départements, le développement de l'apprentissage est inégal. À la rentrée 2010, les effectifs d'apprentis décroissent respectivement dans l'Aube et dans la Marne de 3,5 % et 0,6 % mais augmentent de 1,4 % en un an dans les Ardennes et la Haute-Marne.

Évolution de la part des apprentis inscrits en CFA qui suivent une formation supérieur



Note : à la date de rédaction de l'article, les données de la rentrée scolaire 2011 sur les apprentis de Champagne-Ardenne ne sont pas disponibles.



>> Définitions et méthodologie

Les données proviennent du constat des effectifs d'élèves des écoles, collèges et lycées et du constat des effectifs d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur, des résultats définitifs des examens de la session 2011 incluant la session de septembre 2011, de l'enquête IVA pour l'insertion professionnelle.

Le champ couvre l'ensemble des élèves scolarisés dans le public et le privé sous contrat, à l'exception des jeunes scolarisés dans les classes d'insertion (MGI et FCIL).

À la date de rédaction de l'article, les données 2011 sur les apprentis dans l'académie de Reims ne sont pas disponibles.

Diplômes et niveaux de formation :

- Diplômes de niveaux V : diplômes de second cycle court et professionnel, CAP et BEP pour l'essentiel,
- Diplômes de niveaux IV : diplômes de type brevet professionnel, mention complémentaire de niveau 4 ou baccalauréats,
- Diplômes de niveaux III : diplômes de niveau Bac+2 (DUT, BTS, DEUG, écoles des formations sanitaires ou sociales,...),
- Diplômes de niveaux II et I : diplômes de 2nd ou 3^e cycle universitaire (licence, maîtrise, master, DEA, DESS, doctorat) ou diplômes de grande école.

Taux de réussite aux examens :

il rapporte le nombre d'admis au nombre de candidats présents.